

Le bulletin

Septembre-Octobre 2024

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Actualité](#)
- [Juridique](#)
- [Nouveau préfet - Jeunes majeurs](#)
- [Coordination Nouvelle Aquitaine](#)
- [Football](#)
- [Finances](#)
- [Vendredi, des patates](#)
- [Référénts](#)
- [Forum des associations à Angoulême](#)
- [Interpellation des élus du Conseil départemental](#)

Actualité

La rentrée scolaire est maintenant loin derrière nous. Les jeunes ont pris ou repris leurs marques dans leurs établissements scolaires et leurs internats respectifs.

De nouveaux (et nouvelles) jeunes sont arrivés en Charente et déclarés majeurs : la politique du conseil départemental que l'ASE met en œuvre ne semble toujours pas vouloir changer. Nous en interpellons les membres ([voir article](#)).

De la même manière, nous interpellons la préfecture pour ces jeunes devenus majeurs et qui peinent à obtenir des titres de séjour ([voir article](#)).

Il arrive régulièrement que la santé des jeunes que nous accueillons soit source d'inquiétude. Nos partenaires de *Médecins du Monde* sont là, heureusement. Parfois, les problèmes sont d'ordre psychologique : nous avons décidé d'y consacrer le [prochain CA ouvert](#).

Juridique

Nous continuons à lutter pied à pied pour faire reconnaître la minorité de ces jeunes. Et les juges nous donnent raison dans la majorité des cas.

Nous avons cinq rendez-vous juridiques en septembre. Cinq jeunes ont comparu devant le juge des enfants et leurs sorts ont été mis en délibéré. Le premier délibéré était fixé au 1^{er} octobre, malheureusement la justice est saturée et nous n'avons toujours aucun résultat 30 jours après : c'est donc à suivre...

juridique@aadmie.org

Nouveau préfet - Jeunes majeurs

À la suite de la nomination du nouveau préfet, nous avons demandé une audience et rencontré Jean-Charles Jobart, lui-même secrétaire général de la préfecture depuis quelques mois. C'était le 1^{er} octobre.

C'était la première fois depuis des années – peut-être la première fois tout court - que l'AADMIE rencontrait seule le représentant de la préfecture. Cela tient au fait que nous avons commencé à prendre en charge le suivi administratif des MIE devenus majeurs. Les volontaires pour cette nouvelle commission sont d'ailleurs bienvenue.e.s

Nous avons présenté 9 dossiers de jeunes dans l'espoir de leur voir délivrer des titres de séjour.

jeunesmajeurs@aadmie.org

Coordination Nouvelle Aquitaine



Ci-contre, un jeu utilisé par nos amis de [Min'deRien](#) à Poitiers : la roue de l'infortune. Bientôt dans les rues d'Angoulême ?

Football

Nous invitons les familles solidaires à rester prudentes sur ce qu'elles signent : vous êtes de simples familles solidaires et non des responsables légaux.

Nous envisageons de rencontrer les autorités footballistiques pour aborder ces questions avec elles. C'est peut-être un peu tard pour cette année mais pas pour les suivantes. Si vous êtes concerné.e, nous vous proposons d'en discuter avec un.e membre du CA ou de nous écrire.

Finances

En septembre 2022 et septembre 2023, nous avons lancé un appel à dons. Nous avons bien conscience que cette période de rentrée n'était la plus facile pour personne mais les caisses étaient vides. Cette année, notamment du fait de la perte du logement « chez Antoine » et d'économies faites sur les distributions alimentaires, les finances sont nettement meilleures.

Début octobre, nous avons encore en caisse un peu plus de 3 000 € pour un budget annuel de l'ordre de 7 000 €.

Nous avons donc décidé d'attendre la fin de l'année et de lancer une souscription entre le 15 novembre et le 15 décembre 2024. Avantage également de cette période : elle minimise la durée entre le don et le crédit d'impôts pour celles et ceux qui en payent.

Attendez-vous donc à recevoir une sollicitation aux alentours du 15 novembre.

Vendredi, des patates !

Vendredi 13 septembre, des jeunes de l'association se sont levés tôt. Des jeunes pas encore scolarisés donc plus libres de leur temps. Dans le cadre de notre partenariat avec la Banque Alimentaire, ils sont allés – avec d'autres - ramasser les patates offertes par un éleveur Charentais.

La Charente Libre s'est intéressée à cette belle opération solidaire.

Article à retrouver sur <https://www.aadmie.org/vendredi-des-patates/>

Référents

Un vieux et important projet est en train de se réaliser : celui d'avoir, pour chaque jeune accueilli, un référent adulte. Ce référent, cette référente, pourrait être également famille solidaire (hébergeante) mais pas obligatoirement. L'idée est plutôt d'avoir un adulte qui connaisse bien le jeune, entretienne avec lui un lien régulier et puisse tout à la fois l'aider dans les menus problèmes de la vie quotidienne (signer un mot d'absence pour le lycée, accompagner une démarche en préfecture...) et se mettre en relation avec une commission sans avoir à se substituer à elle (lui ré-expliquer sa situation juridique et l'inciter à la patience).

Les référents pourront aussi être les relais des commissions auprès des jeunes.

[Une rencontre aura lieu le 16 novembre](#) qui permettra parfois un premier contact entre familles solidaires, référents et commissions.

Forum des associations à Angoulême



Petite année pour le forum des associations d'Angoulême : la foule n'était pas au rendez-vous. Malgré tout, nous nous sommes relayé.e.s pour y tenir notre stand.

Ce rendez-vous annuel est toujours l'occasion de rencontrer d'autres associations, parfois d'ébaucher des projets avec certaines d'entre elles.

Surtout, c'est la possibilité pour des personnes qui ne nous auraient pas contactés autrement de nous rencontrer « IRL » (in real life) et parfois de nous rejoindre : si vous avez été de celles-là, bienvenue à vous.

Enfin, ce fut l'occasion de rappeler notre présence aux autorités municipale puisque nous avons demandé à la ville d'Angoulême une subvention de fonctionnement, que cette subvention ne nous a pas été accordée et que nous relançons la demande pour l'année prochaine.

Interpellation des élus du conseil départemental

Le conseil départemental a été élu en juin 2021. Il restera en place jusqu'en mars 2028.

Les suffrages exprimés n'ont alors représenté que 31,49% des inscrits. Comment s'en étonner tant le changement de majorité est peu perceptible – en tout cas de notre seul point de vue, celui du sort que le département réserve aux jeunes mineurs isolés.

Estimant que la politique départementale (notamment les consignes données à l'ASE) engageaient la responsabilité de chacun et chacune des élu.e.s, nous avons décidé de les interpeller personnellement. Une lettre suivie de 3 relances que vous trouverez à la suite de ce bulletin leur ont été adressées.

Nos prochains rendez-vous :

(à retrouver sur l'agenda en ligne www.aadmie.org)

Rencontre familles solidaires / référents

le 16 novembre de 11h00 à 15h00

au Bêta - 70 Rue Leclerc Chauvin 16000 Angoulême

CA ouvert le 20 novembre de 18h30 à 20h00

Thème : les MIE et leurs problèmes psychologiques

MPP, 182, rue de Périgueux - 16000 Angoulême



Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire,
Laura Ledoux, Sylvie Delaruelle, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 www.aadmie.org

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Pour la première fois, nous nous adressons à vous personnellement ainsi qu'à chaque conseillère ou conseiller départemental.

Notre objectif est de faire cesser une injustice qui perdure depuis des années et qui touche un public particulier : les mineurs isolés étrangers (MIE) que l'on désigne aussi comme « non accompagnés » (MNA).

Normalement pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), ces mineurs relèvent donc entièrement de votre compétence, ou en tout cas de la compétence du Conseil Départemental dont vous êtes l'un ou l'une des élu.e.s à défaut d'être personnellement en charge du dossier.

Si nous nous adressons à vous de cette façon un peu exceptionnelle, c'est que nos démarches auprès des élues directement responsables du dossier et du Président lui-même n'ont jusqu'à présent rien donné malgré plusieurs rencontres.

Vous entamez votre quatrième année : les choses doivent changer et cela vous concerne toutes et tous.

De quoi s'agit-il ?

Nous sommes persuadés – et nous sommes quelques dizaines ayant une expérience personnelle de l'affaire – que le CD faillit à ses missions en entérinant de très nombreuses décisions erronées de l'ASE.

Ces décisions sont des refus de prise en charge de ces mineurs au motif que des évaluations ont conduit à les considérer comme majeurs.

Nous contestons la qualité de ces évaluations. Les juges également puisqu'ils ont reconnu la

minorité de ¾ des jeunes que nous leur avons présentés lors des 12 derniers mois.

Est-ce grave ?

Oui : ça l'est tout d'abord sur le plan des principes. Ça l'est également pour les jeunes eux-mêmes : notre association, s'appuyant sur la générosité et la solidarité de nombreux Charentais et Charentaises, prend ces jeunes en charge (hébergement, nourriture, santé, scolarité, accès au droit...) mais il s'agit là d'un travail qui devrait reposer sur des professionnels.

Enfin, quand les jeunes deviennent véritablement majeurs (leur âge moyen à l'arrivée est de 16 ans), l'obtention de titres de séjours est bien plus difficile que pour ceux qui ont été régulièrement pris en charge par l'ASE.

Notez au passage que la Préfecture, pourtant peu suspecte de laxisme à l'égard des étrangers, s'appuie généralement sur les documents d'identité que le CD a refusé de prendre en compte.

Est-ce financièrement judicieux ?

Même pas : pour éviter qu'un déséquilibre s'instaure entre des départements inégalement accueillants, l'Etat a créé un organisme national qui procède à la répartition de l'ensemble des MIE. Ainsi, parmi les MIE que prend en charge la Charente - aujourd'hui malheureusement peu accueillante - on compte une très large majorité de jeunes venus d'autres départements.

Reconsidérer notre politique d'évaluation des MIE est donc tout à la fois une question de justice et de bon sens.

AADMIE-RESF 16
Le 12 septembre 2024

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Le 13 septembre, nous vous alertions sur la situation des jeunes mineurs isolés.

Laissez-nous vous raconter l'histoire du dernier que nous avons recueilli.

Il s'agit d'un jeune Ivoirien qui n'a pas 16 ans. Ayant transité par l'Italie où il a passé plusieurs semaines dans un « campo » avec d'autres mineurs. L'argent de poche qu'on lui donnait, il l'a utilisé pour s'acheter un téléphone d'occasion à 50€. C'est ce qu'ils font tous.

Utilement conseillé par les éducateurs Italiens, il a fait venir par *WhatsApp* les photos de son Acte de naissance, une carte de nationalité ivoirienne, tous documents prouvant sa minorité sans discussion possible.

Il s'est donc prévalu de ces documents lors de son évaluation. Et que lui a-t-on demandé ? Pourquoi il ne les avait pas imprimés !

Avis aux prochains migrants : avant d'attaquer la Méditerranée sur un zodiac, procurez-vous une imprimante.

Le jeune a été déclaré majeur et renvoyé de l'ASE. Comme 70% d'entre eux.

Comme d'habitude ? Non : cette fois, il y a eu innovation.

Quand les jeunes ne sont pas abandonnés sur le parvis de la gare, ils le sont généralement à *l'Éclaircie* – association où ils peuvent bénéficier d'un peu d'aide.

Cette fois, *l'Éclaircie* étant exceptionnellement fermée, le jeune a été déposé... dans un bureau de tabac tout proche.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, il nous semble sincèrement qu'il est temps d'agir.

Nous nous tenons à votre entière disposition.

AADMIE-RESF 16
aadmie.resf16@gmail.com

Le 22 septembre 2024

Copie à : l'association *l'Éclaircie*

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

L'histoire de deux sœurs

Le 13 septembre, nous vous alertions sur la situation des jeunes mineurs isolés en Charente.

Le 22, nous vous racontions celle de ce jeune homme déposé par l'ASE... dans un bureau de tabac.

Laissez-nous cette fois vous raconter l'histoire de la semaine : celle de deux sœurs.

Elles ont 16 et 17 ans. Elles fuient un mariage forcé. Leur mère a payé un passeur qui les a amenées en avion et les a ensuite abandonnées après les avoir dépouillées de leurs biens.

Elles sont venues avec leurs actes de naissance qui prouvent leur minorité mais cela ne semble pas avoir été suffisant pour l'ASE qui les a déclarées majeures et mises à la porte.

Les juges des enfants reconnaîtront probablement la minorité de ces deux jeunes filles et les services de l'ASE les reprendront en charge. Mais d'ici là, qui veillera sur elles ? Qui leur assurera la protection qui est due à leur jeune âge et dont elles ont besoin ?

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, il nous semble sincèrement qu'il est temps d'agir.

La politique de l'ASE, c'est celle du conseil départemental – votre conseil départemental.

Une seule d'entre vous nous a répondu jusqu'à présent : nous sollicitons un rendez-vous.

Angoulême, le 16/10/24

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

L'histoire de Moussa

Le 13 septembre, nous vous alertions sur la situation des jeunes mineurs isolés en Charente.

Le 22, nous vous racontions celle de ce jeune homme déposé par l'ASE... dans un bureau de tabac,

Le 16 octobre, nous vous alertions sur deux sœurs de 16 et 17 ans, fuyant un mariage forcé et refusées par l'ASE.

Nous avons pris en charge ces jeunes, filles ou garçons. Nous nous substituons au conseil départemental dont c'est la responsabilité de s'occuper des mineurs isolés.

Vendredi, nous avons pris en charge Moussa.

Moussa n'a pas 16 ans. Il a été déclaré majeur par l'ASE : voulez-vous le rencontrer ? Voulez-vous voir le genre de jeunes que l'ASE déclare majeur ?

Moussa a échappé à la mort en Méditerranée, il a trouvé refuge en Espagne et est venu ensuite en France. Il ne parle pas un mot de notre langue mais son pays a jadis été colonisé par le nôtre et cela crée des liens.

Vendredi dernier, Moussa a été mis à la porte de la désormais mal nommée « Maison des solidarités ». On lui a donné un plan de bus (il n'a jamais été à l'école, ne sait pas lire et ne parle que le soninké) et un ticket.

Personne n'a été prévenu (on pense naturellement à la structure *l'Éclaircie* que nous mettons en copie).

Et même s'il avait été en capacité d'appeler le 115, c'était trop tard pour la nuit à venir et pour tout le week-end.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, il faut agir.

Nos mails restent sans réponse : nous vous demandons un rendez-vous.

Angoulême, le 30/10/24